

Le vendredi 22 juin 2012, a eu lieu la séance plénière du Comité Technique Paritaire (CTP).

**La CGT : Patricia, Patrick, Arnaud, Henri. La CFDT, Sylvie, Valérie. Les Travailleuses Chrétiennes : Malika, Marie France.**

**L'administration, les services DRH et Formation. Les élus municipaux, Le Maire.**

Le Président demande qui veut être secrétaire au CTP ? " L'article 22 du décret sur le CTP précise " *Pour chaque comité, le secrétariat est assuré par un représentant de l'autorité territoriale*". Le Maire désigne comme secrétaire Malika KADDOUR élue CFTC « des agents » en toute « irrégularité ! ».

En introduction, Patrick rappelle en tant que secrétaire adjoint du CTP que la municipalité et l'administration doivent informer les élus en leur fournissant des documents simplifiés, que les suivis doivent faire l'objet d'un échange point par point et que la publication des procès verbaux doit être effective et complète.



## LES ATTAQUES FUSENT PENDANT 3 HEURES AU CTP

L'employeur qualifie une partie des représentants du personnel de tous les noms (nuls, incompetents, communistes, joueurs..) pour ensuite nous dire qu'il a essayé le dialogue social. "Mais pour cela il faut être deux" rajoute t'il !

*Il veut vraiment parler d'une seule voix !  
C'est un dictat...*

Regardant son portable, (ses sms ?), "nous demandant d'attendre", le Maire traite ensuite les élus CGT de mal poli...

La CGT rappelle que c'est le règlement intérieur voté depuis 2008 qui prévoit les suivis. Comme cela le gêne car le temps rappelle que les propositions CGT sont justes, le Maire décide, seul, de changer le règlement intérieur. La démocratie du "J'ai fait voter mais je ferai autrement si ça ne me plait pas !"

A été débattu lors de cette séance :

### LE BILAN SOCIAL 2011 :

La CGT prévoyante avait élaboré et envoyé en amont les questions : résultats quelques réponses en italiques.

Le bilan social est un moment fort de dialogue, pourquoi les élus du CTP n'ont pas les moyens habituels préconisé par le CIG, à savoir les données simplifiées, pour pouvoir travailler ? « *Je me fous des avis du Centre Intercommunal Gestion ... sur le dialogue social* » !

Concernant les apprentis : Le bilan social ne reflète pas leur devenir tant au niveau de leur carrière que de leurs études. Quelles conséquences sur l'emploi ? Ceux-ci ne sont-ils que des salariés qui remplacent des agents publics ? « *Vous êtes nuls 80 à 90 % trouvent un emploi.* »

**CGT : L'apprentissage ne répond plus à la demande d'emploi actuel. La demande de qualitatif de main d'œuvre est bien plus technique.**

Vous avez installé une concurrence public / privé sur le nettoyage de bâtiment et sur la liaison froide. Nous allons vers une disparition de ces services publics, Comment est justifié ce choix ? Dans ces marchés publics confiés à des associations, le CTP n'a pas été consulté pourquoi cette illégalité ? « *Tout ceci est hors sujet...* »

Dans les centres de loisirs, il y a 49 adjoints titulaires à temps complet + 71 adjoints d'animation « précaires » soit 120 agents selon le bilan social et 122 selon les comptes

administratifs, dont 50 à temps non complet. L'article 3 du statut ne permet pas l'embauche de contractuel à temps non complet mais seulement des fonctionnaires. Il faut respecter la loi. Quand allez-vous régulariser cette situation ? « *La CGT a une interprétation juridique erronée ! La réponse sera écrite.* » CGT : **Mais la circulaire de 2005 du préfet du 93 est bien réelle, sur internet et consultable ...**

La loi 2012 - 347 et la figure 24/121 nous indique que 207 agents peuvent être concernés (ndlr : par la loi contre la précarité). Quand allez-vous proposer les CDI ? (En plus, les 99 saisonniers basés sur l'article 3 de la loi sont aussi bénéficiaires suivant leur ancienneté) « *La CGT a une interprétation juridique erronée !* » CGT : **Mais l'obligation de transformer suivant l'ancienneté les CDD en CDI est bien réelle.**

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur les pages 35/121 et 36/121 « détaché dans une autre structure, détaché au sein de la collectivité ? Mise à disposition » ? *Le maire cite une suite de noms d'agents ... !* Selon la loi ça ne doit pas se produire.

Aucune fin de contrat de non titulaires n'est signalée dans le bilan social 2011 pourquoi ? « *C'est une erreur, il y en a 6. C'est une erreur de l'administration.* »

Le "Turn over" constaté à la lecture des bilans sociaux sur 6 ans fait apparaître une baisse de 40 agents tous les deux ans, comment éviter la perte d'expérience ? Pendant combien de temps allez vous réduire le personnel alors que la population augmente ce qui induit de plus en plus de demande de service public ? Cette action n'a pas d'impact dans la réduction des dépenses de personnel pourquoi ? « *La réduction du personnel est compensée par une augmentation du rythme du travail ...* »

Les agents se posent des questions sur leurs carrières, le taux d'avancement de grade est de 3,9 %, pour 2011 est-il lié à la pyramide des âges ? Où en est la GPEC sur la collectivité ? Surprise, « *il y a une GPEC* » mais pas plus d'information...

Le fait que des agents tombent malades est humain cependant quelle mesure envisagez-vous pour diminuer ce phénomène ? Votre participation à la mutuelle, est une avancée sociale, mais elle exclut encore des agents. Combien de personnes sont concernées et pour quels montants ? Quelles sont vos intentions, en termes de prévoyance (prise en charge financière après trois mois d'arrêt) comme le permet également le décret ? « *Il y a dix agents qui profitent de la maladie ! alors je n'accepterais pas de donner pour cela !* » CGT : **1% du personnel abuse de droit et cela vous permet de sanctionner 99 % des autres agents, dont des agents en fin de vie qui auront la double peine de voir leur salaire divisé par deux alors que leur vie est en jeu ! Quelle belle preuve d'humanité !**



3€

Les Comptes Administratifs de 2011 laissent apparaître entre dépenses et recettes de fonctionnement une différence de 200 € par habitants (66807 en 2011) soit 13 361 400€. Pour les 1408 agents cela correspondrait à 790 € de salaire par mois. Nous ne demandons pas TOUT. La revendication de l'IEMP est plus que légitime : **100 € minimum mensuel pour tous**

Dire que l'attribution de prime augmenterait les impôts est faux. Les moyens existent ?

"*Vous êtes nuls, JE DOIS PAYER LES BANQUIERS !*"

**La CGT : les agents n'ont pas créé la dette, ils se serrent la ceinture et doivent avoir lus qu'il leur est dû ! La dette peut être étalée !**

Sur le bilan social page 69/121, les contractuels n'ont pas de primes ? 50 millions d'€uros correspond à la charge de personnel, 25 millions pour les titulaires de combien est le montant de charge de personnel pour les non titulaires. ? « *C'est une erreur, les données apportent un résultat incohérent. Cela sera rectifié... C'est une erreur de l'administration.* »

La gestion du temps de travail dans les services pose question, lorsqu' on atteint 71 000 heures supplémentaires rémunérées par année... Le nombre est un échec ! Nous souhaiterions en débattre. Pour exemple les responsables de la police municipale atteint 1000 heures qu'en est-il de l'IFTS ? *Je risque d'embaucher quelques agents (4 à 6) pour réduire les heures*

supplémentaires. CGT : **Pas de réponse sur l'interdiction de cumul des Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) et les heures supplémentaires (IHTS).**

Les logements de fonction doivent faire l'objet d'un avis du CTP, pourquoi ceci n'a pas été effectué ? Peut-on avoir les métiers affiliés selon la loi à cette attribution ? « *La jurisprudence ne permet pas le débat au CTP.* » **La CGT se félicite, le test est réussi (QCM) mais rappelle que les textes ont changé en Mai 2012.**

Nous avons 81 allocataires non titulaires pour perte d'emploi alors qu'aucune fin de contrat n'existe en 2011 selon le bilan social. Pouvez-vous nous expliquer cette situation ? *Le Maire avance qu'il est anormal de payer après une démission et considère que 2 ans d'essai c'est bien ! (il soutient que le privé c'est moins bien.)* **CGT : C'est FAUX, le privé a les mêmes droits. C'est du même code du travail que les fonctionnaires tirent leurs droits. Pour les deux ans, à Drancy certains ont plus de 8 ans de contrat. Nous intervenons pour rappeler que les nouveaux textes de loi disent "Un contrat renouvelé une fois" et c'est tout !**

Les pages 79 et 81/ 121 ne sont pas remplies (plan de prévention santé etc..) pourquoi et quelles en sont les données ? « *C'est une erreur de l'administration.* » **CGT : 4 fois cette réponse ! Les services de la DRH commenceraient-ils aussi à souffrir de sous effectif ?**

La CGT a utilisé 2212 Décharge Activité de Service (DAS) sur les 4200 autorisés et 2393 utilisés avec 3 syndicats Pourquoi l'administration s'acharne sur nos demandes de DAS ? *Pas de réponse* **CGT : Nous utilisons toutes nos heures pour informer le personnel, la CFDT a utilisé 180 heures, la CFTC rien... Cherchez l'erreur ?? Ce n'est pas un syndicat mais une amicale du Maire.**

La commune à 50 millions de charges de personnel et pourtant elle n'attribue que 492 760 € au CASC. Le CCAS ne subventionne rien. Pourtant leurs agents bénéficient des prestations. Où est passé l'argent ? *Le Maire nous annonce que la formation (CNFPT) et l'adhésion au CIG (400 000€) ne sont pas sociales et ne doivent pas compter dans la masse salariale. « Le CCAS n'a jamais donné au CASC » (- 200 000 € en 10 ans) « de toute façon la ville subventionne le CCAS »* **CGT : La formation est une obligation. (loi 2007) le CNFPT doit y pourvoir. la Masse salariale comprend la formation privée et publique et notre inscription au CIG. La réponse du président est fausse ! Le CCAS a bien une subvention de la ville mais elle ne crée actuellement que 50 emplois (160 en 2001 ) ceux ci ont leur droit ouvert au CASC. Il y a bien un préjudice pour les adhérents ! Le Maire ose dire que nous touchons trop et pas du CCAS. ON NOUS ENLEVE DES MOYENS AU CASC !**

Le CCAS a 4 % de travailleurs handicapés, pourquoi la loi n'est pas respectée. « *Je paie une amende plutôt que de recruter 1 agent.* »



Le Maire dit ne pas lire la CGT et déclame les écrits d'un citoyen d'un forum internet. Celui ci défend l'idée que la CGT de la Mairie n'est pas politisée car ces militants sont partis de 2001 à 2006... **Mais la vraie question est : Pourquoi le Maire espionne les écrits d'un syndicaliste sur internet !** Fait-il de même avec les agents ? Récompense-t-il les délateurs par des voitures de fonction ou des promotions ? La question de la liberté est bien posée ! Pourquoi cette intervention au CTP ? Pourquoi la CGT est ciblée sur sa neutralité !

**LE PROJET DE FORMATION 2012 2013 2014:** La CGT refuse qu'on remette à plus tard cet ordre du jour. Ayant juste à déclarer qu'elle regrette que ce projet n'inclut toujours pas les agents. Fin de la séance. **12 h 30 Fin du CTP**

**Analyse : Même si la CGT en "a pris plein la tête" Les agents pourront mesurer quel employeur nous avons (voir PV municipal). Mais aussi l'intervention incompréhensible de la CFTC qui dévoile de jour en jour sa position claire d'amicale de l'employeur.**

# REVENDIQUER POUR VIVRE ET ETRE RESPECTE

- **LA PRIME DE L'I.E.M.P. POUR TOUS ET SON AUGMENTATION DE 100%.**

Les moyens sont là et pourtant tous les mois la mairie doit, par exemple, 100 Euros minimum de plus à ses agents techniques.

- **LA FIN DE L'I.A.T. AU "MERITE".**

Halte aux privilèges et aux copinages. Nous travaillons en équipe, nous devons avoir des primes justes. Pour le supplément d'IAT cela représente près de **1000 Euros/an chacun et pour tous !** Les moyens budgétaires sont les mêmes mais répartis de manière plus juste et efficace selon le principe d'égalité qui prévaut en France.

- **UN SALAIRE QUI AVANCE....**

Nous voulons que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences soit transparente si tant est qu'elle existe à Drancy. Le Maire doit **arrêter les blocages de carrière** et donner les **promotions de grade** en attente.

- **LA TITULARISATION DE L'ENSEMBLE DES AGENTS.**

Nous proposons à la municipalité et aux organisations syndicales la signature commune d'une charte pour appliquer le principe de la loi contre la précarité (83-634 article 3).

- **LE TICKET REPAS.**

L'employeur peut subventionner nos repas en participant à la mise en place de Ticket Repas. Comme partout, une part de la valeur serait prise en charge par l'employeur (4,91€ maximum). Pour exemple, 1,09€ minimum est la contribution journalière de l'agent. Pour un repas à la cantine, il ne paiera que 1,09 € au lieu des 4,02 Euros aujourd'hui. Pour 20 jours de cantine par mois, cela représente **une économie de 58,60€/mois par agent.**

- **CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR A LA MUTUELLE DES AGENTS.**

Dans le privé, l'employeur subventionne jusqu'à 60% du montant des cotisations. Nous demandons à la municipalité de mettre en place cette mesure à son taux maximum. La loi du 2 février 2007 et le décret du 19 septembre 2007, l'autorise dans la fonction publique. C'est bon pour **la santé de tous** et **cela n'a pas de prix.** Le Maire à + 13 millions d'Euros, on en demande juste un petit peu...

- **3 % DE MASSE SALARIALE POUR LE C.A.S.C.**

La masse salariale de la ville est de 50 Millions d'Euros, la subvention de fonctionnement pour le CCAS est à 2 Millions. Avec le 1% que l'employeur affirme nous donner, nous devrions être à 520 710 Euros par an et nous sommes à 490 000 Euros. A brs que tout augmente, que le statut, basé sur la loi, reconnaît ses nouvelles missions, Le CASC et sa subvention ne suivent pas. Le CASC est l'équivalent d'un "comité d'entreprise (CE). Comme les CE du privé, nous exigeons **3% de subvention.** Le Maire à + 13 millions d'Euros, on en demande juste un petit peu ...

Profession :.....Service :.....

**A remettre à un (e) militant (e) de votre connaissance ou à renvoyer à :**

Syndicat CGT des fonctionnaires et agents publics de Drancy, Bourse du travail 22, rue de la république 93700 Drancy.

Tél. : 01.48.96.92.40 (matin) –CHS et CGT 07.78.54.51.49

E-mail : [cgt.drancy@gamil.com](mailto:cgt.drancy@gamil.com) – Site Internet : [cgtdrancy.hautetfort.com](http://cgtdrancy.hautetfort.com)

Radio CGT Drancy <http://radio-cgt.e-monsite.com/>

Télé WEB CGT DRANCY <http://www.livestream.com/cgtdrancy>



UNION LOCALE de DRANCY